



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : **22**

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022.

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Bruno LAMBERT, Mr Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mr Olivier ORDUREAU, Mme Kristel JOURDREN, Mme Emmanuelle MARILLAUD et Mr Quentin DESMOUCEAUX.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Michael DERANGEON a donné pouvoir à Mr Jean-Marc AUBRET,

Excusé : Mr Didier RICHARD

Absents : Mmes Marie FANIC et Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia PELTIER

Objet : DECLASSEMENT DE VOIRIE – LE CLODY

D 2022-07-13

Monsieur le Maire expose qu'un riverain a sollicité l'acquisition d'une partie de délaissé de voirie lieu-dit Le Clody.

La commission aménagement du territoire a émis un avis favorable à cette demande.

Ce terrain fait partie du domaine public communal, il y a donc lieu de procéder à son déclassement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au déclassement de ce délaissé de voirie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à la gestion de la procédure.



Le Maire,

Jean CHARRIER